Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Recherche et développement (R-D) dans les hautes écoles

Description

Quelle est la place de la recherche et développement (R-D) dans le secteur des hautes écoles? Quel temps de travail chaque catégorie de personnel consacre-t-elle à la R-D? Dans quelle mesure la structure du financement exerce-t-elle une influence sur l'intensité de recherche dans les différentes disciplines? Les statistiques R-D dans le secteur des hautes écoles apportent des réponses à ces questions et à d'autres questions sur les ressources humaines et financières (dépenses et financement) que l'ensemble du secteur des hautes écoles consacre à la R-D.

Disponible depuis :
La plupart des données financières et en personnel de R-D du secteur des hautes écoles sont comparables depuis 1992. Antérieurement, certaines données globales de R-D du secteur des hautes écoles sont disponibles depuis 1986.

Caractères relevés :
Le secteur des hautes écoles comprend quatres groupes d'institutions :

- Les hautes écoles universitaires (HEU) composées des universitées cantonales (UNI) et des écoles polytechniques fédérales (EPF)
- Les hautes écoles spécialisées (HES)
- Les hautes écoles pédagogiques (HEP)
- Les établissements de recherche du domaine des EPF (ER-EPF)

Données sur les ressources humaines et financières de R-D :

- Dépenses intra-muros de R-D (selon le type d'institution, la nature des dépenses, le type de recherche, le domaine des sciences, la source de financement)
- Personnel de R-D (selon le type d'institution, la formation, la fonction, le domaine des sciences, le sexe et la nationalité)
- Chercheurs (selon le type d'institution, le domaine des sciences, le sexe et la nationalité)

Méthodologie

Sources de la statistique R-D hautes écoles :
Données administratives de la base de données SIUS (système d'information universitaire suisse) des hautes écoles universitaires (HEU) et de la base de données des hautes écoles spécialisées et pédagogiques (HES et HEP). Les HEU, les HES et les HEP fournissent à l'OFS des données financières sur leurs charges et sur leurs coûts (comptabilité analytique) qui permettent de calculer le total des dépenses de R-D des hautes écoles ainsi que différentes ventilations de ces dépenses. Les statistiques sur le personnel de R-D des hautes écoles se basent sur la répartition du temps de travail rémunéré du personnel scientifique entre les différents domaines d'activités notamment celui de R-D. Quant aux données des établissements de recherche du domaine des EPF, elles proviennent du système d'information (banque de données) ARAMIS.

Degré de régionalisation :
Données disponibles par institution du secteur des hautes écoles.

Périodicité :
De 2000 à 2012, les données sont disponibles tous les 4 ans et de 2015 à 2021, le rythme est bisannuel. Depuis 2021, les données sont disponibles sur une base annuelle.

Période de référence :
Année civile.
Relevé du personnel HEU: état au 31 décembre.

Qualité des données statistiques :
Dans la pratique, la délimitation et la mesure de la R-D ne sont pas sans poser de problèmes. Dans le secteur des hautes écoles, la part de travail consacré à la R-D repose sur des estimations. Il s'agit de considérer ces données comme des ordres de grandeurs dont la fiabilité est cependant garantie.

Politique de révision

Révision de routine (ou révision courante) :
Non

Révision méthodologique (ou révision fondamentale)
Des révisions méthodologiques sont effectuées selon les besoins

En 2025 : La méthode d'estimation des sources de financement des HEU a été revue afin de mieux correspondre à la réalité financière des HEU.

En 2014 : La méthode d'estimation des dépenses de R-D des HEU a été revue suite à l'amélioration du niveau de détail des données disponibles obtenue avec l'introduction de la comptabilité analytique dans les hautes écoles. Il y a une rupture de série dès 2012.

Révision non planifiée :
Des révisions non planifiées peuvent survenir lorsque des hautes écoles signalent avoir répondu de manière erronée lors d'une enquête précédente.

Bases légales

- Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)
- Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale
- Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (Ordonnance sur les relevés statistiques)
- Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU)
- Ordonnance du 13 mars 2000 relative à la loi fédérale sur l'aide aux universités (OAU) Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les hautes écoles spécialisées (LHES)
- Ordonnance du 11 septembre 1996 relative à la création et à la gestion des hautes écoles spécialisées (OHES).
- Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS), section WSA

Alexandre Körsgen, +41 58 48 56530
alexandre.koersgen@bfs.admin.ch